

REPUBLIQUE DEMOCRATIQUE DU CONGO

AVENANT N° 2 A LA CONVENTION DE MISE EN ŒUVRE DE LA PRESTATION DE COOPERATION
DENOMMEE

« Programme Santé RDC : Programme de Lutte contre la Violence Sexuelle (PLVS) »

NI: 3016487
N° ENABEL: RDC1419111

Vu la Convention spécifique dénommée « Programme Santé RDC : Programme de Lutte contre la Violence Sexuelle (PLVS) » conclue entre le Royaume de Belgique et la République Démocratique du Congo en date du 22 décembre 2015, en ce compris le dossier technique et financier, ci-après dénommée « la Convention spécifique » ;

Vu la Convention de mise en œuvre de la prestation de coopération en cours dénommée « Programme Santé RDC : Programme de Lutte contre la Violence Sexuelle (PLVS) » signée le 22 décembre 2015 entre l'Etat belge, représenté par le Vice-Premier Ministre et Ministre de la Coopération au Développement, de l'Agenda numérique, des Télécommunications et de la Poste, et l'Agence belge de Développement, représentée par deux de ses Administrateurs, ci-après dénommée « la Convention de mise en œuvre » ;

Vu l'échange de lettres des 5 JUILLET 2019 et 17 OCTOBRE 2019 conclu entre le Royaume de Belgique et la République Démocratique du Congo, ci-après dénommé « l'échange de lettres » ;

Vu l'avenant 1 à la Convention de mise en œuvre de la prestation de coopération en cours dénommée « Programme Santé RDC : Programme de Lutte contre la Violence Sexuelle (PLVS) » du 19 OCTOBRE 2019

Vu l'échange de lettres des 16 JUIN 2020 et 9 JUILLET 2020 conclu entre le Royaume de Belgique et la République Démocratique du Congo, ci-après dénommé « l'échange de lettres » ;

Vu l'arrêté royal du 5 août 2006, tel que modifié le 20 juillet 2012, portant assentiment au troisième contrat de gestion entre l'Etat belge et la société anonyme de droit public à finalité sociale « Coopération technique belge », ci-après dénommé « le contrat de gestion » ;

Vu l'arrêté royal du 10 avril 2014, portant assentiment au quatrième contrat de gestion entre l'Etat belge et la société anonyme de droit public à finalité sociale « Coopération technique belge », ci-après dénommé « le contrat de gestion » ;

Vu la Loi du 23 novembre 2017 portant modification du nom de la Coopération technique belge et définition des missions et du fonctionnement d'Enabel, Agence belge de Développement;

IL EST CONVENU CE QUI SUIT

Article 1
Objet

Suite à la signature de l'Echange de Lettres des 16 JUIN 2020 et 9 JUILLET 2020 entre le Royaume de Belgique et la République Démocratique du Congo, le budget de la Convention Spécifique dénommée « Programme Santé RDC : Programme de Lutte contre la Violence Sexuelle (PLVS) » est augmenté de 2.000.000€ (deux millions euros) pour un total de 5.000.000 € (cinq millions euros).

Article 2
Budget de la prestation de coopération

L'article 2 de la Convention de mise en œuvre est modifié comme suit :

La contribution belge pour atteindre l'objectif spécifique de la prestation est de 5.000.000 € (cinq millions euros).


Un nouveau plan financier indicatif est joint en annexe 1 du présent avenant.

Les autres dispositions de la Convention de mise en œuvre et de l'avenant 1 restent inchangées.

Fait à Bruxelles, le 9 JUILLET 2020 en deux exemplaires originaux, chacune des parties reconnaissant avoir reçu le sien.

Pour Enabel,

Pour l'Etat belge,

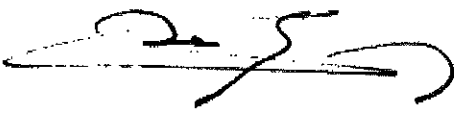


Hannelore Beerlandt (6 avr. 2020)
Administrateur



Alexander DE CROO
Vice-Premier Ministre et Ministre des Finances,
chargé de la Lutte contre la fraude fiscale, et Ministre
de la Coopération au développement

et



Administrateur

Annexe 1

Plan financier

BUDGET TOTAL RDC 14 191 11 : PLVS		BUDGET SMCL 12/2019	BUDGET ADDITIONNEL	BUDGET TOTAL	SOLDE BUDGETAIRE	BUDGET PROGRAMME PROCHAINES ANNEES	2020	2021	2022	2023
A	Objectif spécifique: La prise en charge des victimes des violences sexuelles par le secteur de la santé est améliorée au travers d'une meilleure accessibilité et qualité des soins dans le cadre d'une approche multisectorielle dans la DPS du TSHOPO	1 153 770	1 134 000	2 287 770	321 422	1 501 511	300 302	591 604	591 604	18 000
A 01	Résultat 1: Les structures décentralisées de la santé (de gestion et de prestation) sont renforcées dans la prise en charge des VVS	576 097	831 000	1 407 097	164 674	1 025 766	205 153	401 306	401 306	18 000
A 01 01	Analyser/Appuyer la révision des protocoles nationaux	51 381	90 000	141 381	32 026	122 026	24 405	48 810	48 810	
A 01 02	Appuyer le système de la tarification forfaitaire y compris le référencement des VVS des aires de santé vers le CSR Alvaleed et l'HGR Isangi	219 871	228 000	447 871	80 018	322 306	64 461	128 922	128 922	
A 01 03	Appuyer le référencement des VVS des aires de santé vers les structures spécialisées à travers une recherche-action	1 625	14 000	15 625	308	30 112	6 022	12 045	12 045	
A 01 04	Elaborer un plan de renforcement de capacité des prestataires du Centre Alvaleed et d'Isangi et former les parties prenantes sur la PEC et des thématiques spécifiques	48 342	75 000	123 342	0	75 000	15 000	30 000	30 000	
A 01 05	Appuyer la Division des affaires sociales pour la réinsertion sociale des VVS	6 944	30 000	36 944	0	30 000	6 000	12 000	12 000	
A 01 06	Réhabiliter et équiper le CSR Prince Alvaleed	31 077	170 000	201 077	10 000	180 000	36 000	72 000	72 000	
A 01 07	Appuyer le processus	216 857	224 000	440 857	42 322	266 322	53 264	97 529	97 529	18 000
A 02	Résultat 2: Un système de prévention des violences sexuelles est renforcé dans la communauté et dans les écoles secondaires	227 630	66 000	293 630	63 186	165 162	33 036	66 073	66 073	0
A 02 01	Appuyer la mise en œuvre de la stratégie de communication pour le développement du PLVS	26 267	60 000	86 267	4 974	64 974	12 995	25 989	25 989	
A 02 02	Appuyer le suivi de la mise en œuvre des modules de prévention des violences sexuelles, des IST/VI-SIDA en milieu scolaire en lien avec les interventions dans le secteur de l'éducation d'Enabel	113 478	0	113 478	71 576	71 576	14 315	28 630	28 630	
A 02 03	Appuyer des sessions de sensibilisation et d'information et la mise en place d'un système de référencement des VVS en milieu scolaire	61 446	6 000	67 446	0	6 000	1 200	2 400	2 400	
A 02 04	Identifier les possibilités de synergies et de complémentarité avec les autres secteurs d'Enabel	26 273	0	26 273	6 636	6 636	1 327	2 654	2 654	
A 02 05	Appuyer le processus	166	0	166	0	15 997	3 169	6 399	6 399	

A 03	Résultat 3 : L'accompagnement juridique des victimes de violences sexuelles est renforcé	72 191	117 000	189 191	35 044	152 044	30 409	60 817	60 817	0
A 03 01	Appuyer le renforcement de la collaboration entre la police de prévention des violences sexuelles ou autre et les centres spécialisés de prise en charge (enregistrement de la plainte au sein du centre	23 776	27 000	50 776	5 044	32 044	6 409	12 818	12 818	
A 03 02	Assurer la formation des parties prenantes juridiques dans les zones d'intervention	12 875	15 000	27 875	5 000	20 000	4 000	8 000	8 000	
A 03 03	Appuyer le fonctionnement du mécanisme de référence entre acteurs de la santé, de justice, des affaires sociales et autres intervenants	211	15 000	15 211	0	15 000	3 000	6 000	6 000	
A 03 04	Appuyer une structure d'aide juridique pour l'accompagnement juridique/judiciaire des victimes de violence sexuelle/survivantes de violence sexuelle	35 329	60 000	95 329	25 000	85 000	17 000	34 000	34 000	
A 03 05	Soutenir le volet d'aide juridique avec une recherche action.	0	0	0	0	0	0	0	0	
A 04	Résultat 4 : La prise en charge des survivants/victimes des violences sexuelles adaptée aux spécificités socio-culturelles des populations ciblées est assurée par l'utilisation des méthodes basées sur les évidences scientifiques	277 852	120 000	397 852	38 518	158 518	31 704	63 407	63 407	0
A 04 01	Appuyer la recherche-action pour le développement du protocole de prise en charge unique des VVS	47 839	100 000	147 839	0	100 000	20 000	40 000	40 000	
A 04 02	Appuyer la capitalisation des approches développées par le PLVS	217 388	0	217 388	38 518	38 518	7 704	15 407	15 407	
A 04 03	Activités de recherche continue à travers de la théorie de la grounded theory	12 625	20 000	32 625	0	20 000	4 000	8 000	8 000	
B	Objectif spécifique: La prise en charge des victimes des violences sexuelles par le secteur de la santé est améliorée au travers d'une meilleure accessibilité et qualité des soins dans le cadre d'une approche multisectorielle dans la DPS du KWILU (Désengagement de cette province, donc solde réaffecté)	411 132	0	411 132	51 769	0	0	0	0	0
B 01	Résultat 1: Les structures décentralisées de la santé (de gestion et de prestation) sont renforcées dans la prise en charge des VVS	279 037	0	279 037	45 089	0	0	0	0	0
B 01 01	Appuyer le renforcement des VVS des aires de santé vers les structures spécialisées à travers une recherche-action	18 000	0	18 000	15 804	0	0	0	0	
B 01 02	Appuyer le système de la tarification forfaitaire y compris la référence des VVS des aires de santé vers le CSR Alwalbed	49 121	0	49 121	14 288	0	0	0	0	
B 01 03	Appuyer le renforcement des VVS des aires de santé vers les structures spécialisées à travers une recherche-action	561	0	561	0	0	0	0	0	
B 01 04	Elaborer un plan de renforcement de capacité des prestataires du Centre Alwalbed et d'Isangi, et former les parties prenantes sur la PEC et des thématiques spécifiques	33 228	0	33 228	0	0	0	0	0	

B 01 05	Appuyer la Division des affaires sociales pour la réinsertion sociale des VVS	1 107	0	0	1 107	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	
B 01 06	Réhabiliter et équiper HGR	9 240	0	0	9 240	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	
B 01 07	Appuyer le Processus	167 774	0	0	167 774	15 997	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	
B 02	Résultat 2: Un système de prévention des VSSG est mis en place dans la communauté et dans les écoles séparées	104 211	0	0	104 211	3 637	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	
B 02 01	Appuyer la mise en œuvre de la stratégie de communication pour le développement du PLVS	4 324	0	0	4 324	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	
B 02 02	Appuyer le suivi de la mise en œuvre des modules de prévention des violences sexuelles, des IST/VIH-SIDA en lien avec les interventions dans le secteur de l'éducation d'Enabel	17 324	0	0	17 324	3 638	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	
B 02 03	Appuyer des sessions de sensibilisation et d'information et la mise en place d'un système de référencement des VVS en milieu scolaire	66 751	0	0	66 751	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	
B 02 04	Appuyer le processus	15 812	0	0	15 812	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	
B 03	Résultat 3: La prise en charge juridique des victimes de violence sexuelle est renforcée	27 890	0	0	27 890	2 042	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	
B 03 01	Appuyer le renforcement de la collaboration entre la police de prévention des violences sexuelles ou autre et les centres spécialisés de prise en charge (enregistrement de la plainte au sein du centre	13 782	0	0	13 782	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	
B 03 02	Assurer la formation des parties prenantes juridiques dans les zones d'intervention	13 410	0	0	13 410	2 043	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	
B 03 03	Appuyer le fonctionnement du mécanisme de référence entre acteurs de la santé, de justice, des affaires sociales et autres intervenants	698	0	0	698	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	
C	Objectif spécifique: La prise en charge des victimes des violences sexuelles par le secteur de la santé est améliorée au travers d'une meilleure accessibilité et qualité des soins dans le cadre d'une approche multisectorielle dans la DPS du SUD UBANGI	353 989	388 000	741 989	353 989	126 594	104 058	203 610	203 610	203 610	203 610	203 610	203 610	203 610	203 610	203 610	203 610	203 610	203 610	9 000
C 01	Résultat 1: Les structures décentralisées de la santé (de gestion et de prestation) sont renforcées dans la prise en charge des VVS	235 070	309 000	544 070	235 070	51 103	74 021	143 541	143 541	143 541	143 541	143 541	143 541	143 541	143 541	143 541	143 541	143 541	143 541	9 000
C 01 01	Analysier/Appuyer la révision des protocoles nationaux	42 000	90 000	132 000	42 000	39 804	25 961	51 922	51 922	51 922	51 922	51 922	51 922	51 922	51 922	51 922	51 922	51 922	51 922	51 922
C 01 02	Appuyer le système de la tarification forfaitaire y compris le référencement des VVS des aires de santé vers le CSR Alwalabad	23 050	30 000	53 050	23 050	14 879	8 976	17 952	17 952	17 952	17 952	17 952	17 952	17 952	17 952	17 952	17 952	17 952	17 952	17 952
C 01 03	Appuyer le référencement des VVS des aires de santé vers les structures spécialisées à travers une recherche-action	428	0	428	428	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
C 01 04	Appuyer la formation continue des prestataires de santé y compris des salges de perfectionnement	37 270	30 000	67 270	37 270	6 421	7 284	14 568	14 568	14 568	14 568	14 568	14 568	14 568	14 568	14 568	14 568	14 568	14 568	14 568

C 01 05	Appuyer la Division des affaires sociales pour la réinsertion sociale des VVS	974	30 000	30 974	0	30 000	6 000	12 000	12 000
C 01 06	Réhabiliter et équiper IHGR	12 116	0	12 116	0	0	0	0	0
C 01 07	Appuyer le processus	119 232	129 000	248 232	0	129 000	25 800	47 100	47 100
C 02	Résultat 2: Un système de prévention des VSBG est mise en place dans la communauté et dans les écoles secondaires	76 291	45 000	121 291	40 872	89 509	17 922	35 804	35 804
C 02 01	Appuyer la mise en œuvre de la stratégie de communication pour le développement du PLVS	8 230	35 000	43 230	4 000	39 000	7 800	15 600	15 600
C 02 02	Appuyer le suivi de la mise en œuvre des modules de prévention des violences sexuelles, des IST/VIH-SIDA en milieu scolaire en lien avec les interventions dans le secteur de l'éducation d'Enabel	29 541	0	29 541	23 253	26 690	5 378	10 756	10 756
C 02 03	Appuyer des sessions de sensibilisation et d'information et la mise en place d'un système de référencement des VVS en milieu scolaire	38 434	10 000	48 434	13 619	23 619	4 724	9 448	9 448
C 02 04	Appuyer le processus	86	0	86	0	0	0	0	0
C 03	Résultat 3: La prise en charge juridique des victimes de violence sexuelle est renforcée	42 628	34 000	76 628	24 619	60 662	12 132	24 265	24 265
C 03 01	Appuyer le renforcement de la collaboration entre la police de prévention des violences sexuelles ou autre et les centres spécialisés de prise en charge (enregistrement de la plainte au sein du centre	11 616	10 000	21 616	4 119	14 119	2 824	5 648	5 648
C 03 02	Assurer la formation des parties prenantes juridiques dans les zones d'intervention	14 177	12 000	26 177	5 500	19 543	3 908	7 817	7 817
C 03 03	Appuyer le fonctionnement du mécanisme de référence entre acteurs de la santé, de justice, des affaires sociales et autres intervenants	16 835	12 000	28 835	15 000	27 000	5 400	10 800	10 800
X	Réserve budgétaire (max 5% * total activités)	0	0	0	0	0	0	0	0
X 01	Réserve budgétaire	0	0	0	0	0	0	0	0
X 02	Réserve budgétaire REGIE	0	0	0	0	0	0	0	0
Z	Moyens généraux	1 081 109	478 000	1 559 109	37 250	515 250	165 274	184 738	184 238
Z 01	Frais de personnel	802 549	377 220	1 179 769	10 908	388 129	77 626	137 751	137 751
Z 01 01	Assistant technique	558 354	247 500	805 854	10 309	257 808	51 562	93 124	93 124
Z 01 02	Equipe finance et administration	218 666	129 720	348 386	598	130 318	26 064	44 627	44 627
Z 01 03	Autres frais de personnel	25 529	0	25 529	0	0	0	0	0

Z 02	Investissements	57 403	2 780	60 183	0	2 780	2 780	0	0	0
Z 02 01	Véhicules	42 030		42 030	0	0	0	0	0	0
Z 02 02	Équipement bureau	2 132	1 280	3 412	0	1 280	1 280	0	0	0
Z 02 03	Équipement IT et autres	10 917	1 500	12 417	0	1 500	1 500	0	0	0
Z 02 04	Aménagements	2 324		2 324	0	0	0	0	0	0
Z 03	Frais de fonctionnement	128 966	77 000	205 966	74 926	91 926	18 385	34 027	33 527	6 000
Z 03 01	Services et frais de maintenance	7 387	7 500	14 887	1 695	9 195	1 639	3 678	3 678	
Z 03 02	Frais de fonctionnement des véhicules	15 185	20 000	35 185	1 027	21 027	4 205	7 161	7 161	2 500
Z 03 03	Télécommunications	34 644	12 000	46 644	7 277	19 277	3 855	6 961	6 961	1 500
Z 03 04	Fournitures de bureau, petit matériel, consommables informatiques	18 251	12 000	30 251	1 592	13 592	2 718	4 937	4 937	1 000
Z 03 05	Missions	28 072	14 000	42 072	3 335	17 335	3 467	6 934	6 434	500
Z 03 06	Frais de SMCL	16 408	6 000	22 408	0	6 000	1 200	2 400	2 400	
Z 03 07	Frais financiers	9 020	5 500	14 520	0	5 500	1 100	1 950	1 950	500
Z 04	Audit et Suivi et Evaluation	92 191	21 000	113 191	71 417	32 417	6 483	12 967	12 967	0
Z 04 01	Frais de suivi et évaluation (partagé)	54 228		54 228	11 416	11 416	2 284	4 567	4 567	
Z 04 02	Audit (partagé)	7 980	15 000	22 980	0	15 000	3 000	6 000	6 000	
Z 04 03	Backstopping	29 983	6 000	35 983	0	6 000	1 200	2 400	2 400	
TOTAL		3 000 000	2 000 000	5 000 000	537 035	2 537 035	509 631	979 952	979 452	68 000